

7 Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires

Notes

1. Le présent Chapitre ne comprend pas les produits fourragers du no 1214.
2. Dans les nos 0709, 0710, 0711 et 0712 la désignation «légumes» comprend également les champignons comestibles, les truffes, les olives, les câpres, les courgettes, les courges, les aubergines, le maïs doux (*Zea mays* var. *saccharata*), les piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta*, les fenouils et des plantes potagères comme le persil, le cerfeuil, l'estragon, le cresson et la marjolaine cultivée (*Majorana hortensis* ou *Origanum majorana*).
3. Le no 0712 comprend tous les légumes secs des espèces classées dans les nos 0701 à 0711, à l'exclusion:
 - a) des légumes à cosse secs, écosés (no 0713);
 - b) du maïs doux sous les formes spécifiées dans les nos 1102 à 1104;
 - c) de la farine, de la semoule, de la poudre, des flocons, des granulés et des agglomérés sous forme de pellets, de pommes de terre (no 1105);
 - d) des farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du no 0713 (no 1106).
4. Les piments du genre *Capsicum* ou du genre *Pimenta* séchés ou broyés ou pulvérisés sont toutefois exclus du présent Chapitre (no 0904).